#### REPUBLIQUE FRANCAISE

# DEPARTEMENT DU FINISTERE

# ARRONDISSEMENT DE BREST

COMMUNE DE PLOUGONVELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : MODIFICATION DE CIRCULATION PLACE DU TREZ HIR

Nº 60/2022

#### Le Maire de la Commune de PLOUGONVELIN

**Vu** les articles L2212-1 et L2213-2 à 2213-5 du code général des collectivités territoriales

**Vu** le code de la route et notamment les articles R411-25, R417-10, L325-1 à L325-13(arrêt ou stationnement gênant et mise en fourrière)

Vu l'article R610-5 du code pénal

Vu les arrêtés interministériels du 22/10/1963 modifiés et du 24/11/67 relatifs à la signalisation routière ;

Vu la circulaire de Mr Le Ministre de l'Intérieur N° 188 du 07/04/67;

Vu l'intérêt Général

VU la demande de la société MARC SA

Considérant qu'il y a lieu de modifier la circulation place du Trez Hir

### ARRETE

**ARTICLE 1**: à l'occasion de travaux création de branchement 3 branchements AEP, la circulation sera interdite au droit des travaux, place du Trez Hir, à compter du 11 avril 2022, pour une durée de 3 jours.

**ARTICLE 2**: La signalisation aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux par le pétitionnaire, sous contrôle des services de la commune.

**ARTICLE 3**: les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4** : les services techniques, le pétitionnaire, la brigade de gendarmerie et la Police Municipale sont chargées de l'application du présent arrêté.

Fait à PLOUGONVELIN, le 22 03 2022

Le Maire, Bernard GOUEREC Pour le Maire 1ère adjointe Audrey KUHN